

N° 064/2021

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 3
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Convocation : 01/10/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CERBERE**
Séance du 7 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **CERBERE** dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans un lieu modifié et désormais situé au sein de la salle Clausells située au 23 avenue du Général de Gaulle à Cerbère afin de respecter les dispositions relatives à la lutte contre la contamination et la propagation du COVID-19, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian GRAU.

Présents : MM. Christian **GRAU**, Françoise **BASTELICA**, Jérôme **CANOVAS**, Marie **ARIZA**, Luis **ARES**, Jean-Louis **MARQUES**, Michel **BIAL**, Régine **LEVACHER**, Claire **KIRCH**, Daniel **GALY**, Carole **DUCIEL**, Boris **IGONET**,

Procurations :

Monsieur Yannick **CONEGERO** donne procuration à Monsieur Daniel **GALY**

Madame Marie **CABASSOT** donne procuration à Madame Marie **ARIZA**

Madame Violaine **MARIANNE** donne procuration à Madame Françoise **BASTELICA**

Absents excusés : Monsieur Yannick **CONEGERO**, Madame Marie **CABASSOT**, Madame Violaine **MARIANNE**

Monsieur Jérôme **CANOVAS** a été nommé Secrétaire de Séance

OBJET : 7.10 Divers : Subvention communale à l'association MAMZELLE RAIL TRECK

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal l'association MAMZELLE RAIL TRECK a sollicité la commune de CERBERE pour un soutien financier destiné à procéder à l'acquisition de divers équipements car elle souhaite participer au trek d'orientation « Rose Trip ».

L'objectif de ce projet est de soutenir l'éducation des enfants isolés et l'information sur le dépistage du cancer du sein.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De participer à ce projet par l'attribution d'une subvention d'un montant de 300.00 €
- D'inscrire ces crédits au budget primitif à l'article 6574

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise l'unanimité des membres présents et représentés

Envoyé en préfecture le 08/10/2021

Reçu en préfecture le 08/10/2021

Affiché le

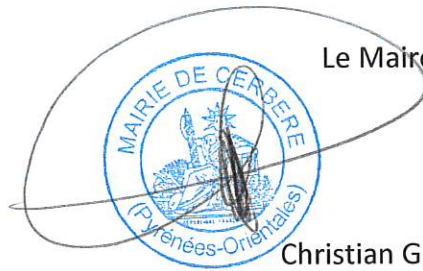
ID : 066-216600486-20211007-DEL064_2021-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Christian GRAU

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-Préfecture P.O. le :

Affiché / Notifié le :